



BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 1
MARS 2013

LÉGISLATURE
2013-2016



Alban Mathieu

ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 25 mars 2013 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 26 mars 2012
2. Comptes de l'exercice 2012
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Budget 2013 et plan financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation
4. Délégation de compétence au Conseil bourgeoisial pour la constitution de DSDP
5. Délégation de compétence au Conseil bourgeoisial pour l'acquisition de terrains au lieu-dit «Les Clous»
6. Nomination de la commission bourgeoisiale (Art. 51 LCo)
7. Nomination du réviseur qualifié (Art. 83 al.2 LCo)
8. Agrégation bourgeoisiale
9. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

**SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE
UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES**

Nous contribuons à la préservation de l'environnement en éditant ce journal sur du papier recyclé, certifié 100% «Ecolabel Européen»

NOUVELLE LÉGISLATURE... NOUVEAUX DÉFIS...



> *Alain Perruchoud*

Le Valais n'aura pas été épargné par les rigueurs de l'hiver 2012 - 2013. La lex Weber, la LAT et maintenant des élections cantonales mouvementées auront ébranlé nos certitudes. Notre canton se retrouve marginalisé et nous avons le sentiment amer d'une incompréhension, voire d'une injustice. Évidemment, nous ne pouvons pas nous targuer d'avoir tout fait juste et nous avons peut-être tardé à réagir. Mais au-delà de ces considérations, le Valais a une histoire, une histoire plutôt difficile. Il nous aura fallu du temps, de la patience et du courage pour dompter cette plaine du Rhône, autrefois inhospitalière, pour enfin pouvoir s'échapper de nos vallées et gentiment nous ouvrir au reste du monde. Cette lutte contre une nature sauvage a forgé notre attachement à la terre et à la propriété, car nos ancêtres ont conquis chaque mètre carré de terrain à la sueur de leur front. Dès lors, il est injuste de nous culpabiliser d'avoir profité de cette terre durant quelques décennies, sans la retenue dont on pourrait faire preuve aujourd'hui. Cela étant, force est de constater que le reste de la Suisse n'est pas très sensible à notre histoire et il nous appartient aujourd'hui de composer avec les lois qui nous ont été imposées. Nous devons les considérer comme une chance que nous devons saisir pour repenser notre aménagement du territoire et notre tourisme.

Notre commune n'échappera pas à ces réflexions. Le dossier de la nouvelle télécabine, point d'orgue de la dernière législature, nous a confrontés à la problématique touristique. Il a été relevé à plusieurs reprises dans nos Assemblées primaires que la viabilité à long terme de nos infrastructures touristiques était étroitement liée à l'augmentation du nombre de lits voués à la location. Nous avons d'ailleurs immédiatement entrepris les démarches pour adapter partiellement notre plan d'affectation des zones afin de promouvoir la construction de résidences touristiques. Cette réflexion ne doit cependant pas s'arrêter là. Il s'agit maintenant de trouver des solutions pour augmenter nos revenus touristiques tout en encourageant les propriétaires de résidences

secondaires à inscrire leur logement sur le marché de la location. Une première piste: la taxe sur les résidences secondaires. Certaines communes touristiques l'envisagent sérieusement. Je suis persuadé que nous devons monter dans ce train.

La problématique de l'aménagement du territoire est aussi préoccupante et nous n'avons pas attendu la LAT pour prendre conscience de l'intérêt d'utiliser parcimonieusement notre territoire. En effet, notre commune ne dispose que de très peu de terrains en plaine. Sans mesures de densification et sans recourir aux remembrements parcellaires urbains les dernières zones à bâtir seront rapidement mal occupées. Après l'achèvement en 2012 du remembrement des Harroz-Ouest, quatre autres devraient aboutir durant cette législature.

Pour terminer, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements à Mesdames Elisabeth Perruchoud et Françoise Scapuso pour leur engagement au sein du Conseil communal. Je leur souhaite d'apprécier pleinement le temps libre qu'elles ont pu récupérer. Enfin, je souhaite une cordiale bienvenue à Madame Cosette Produit et Monsieur Pascal Veillon, nouveaux élus au Conseil communal et je félicite Messieurs Cédric Rudaz et Olivier Hugo pour leur réélection. Je me réjouis d'entamer avec eux cette nouvelle législature qui nous défie.

Alain Perruchoud,
président

EXÉCUTIF COMMUNAL

Président



Alain PERRUCHOU

Rue des Grampraz 12
3966 Réchy

Natel: 079 458 19 90
Prof: 027 451 19 19
E-mail: alain.perruchoud@chalais.ch

Vice-président



Cédric RUDAZ

Chalet «Casse-noisettes»
3966 Briey

Natel: 079 758 35 83
E-mail: cedric.rudaz@chalais.ch

Conseillers



Olivier HUGO

Conseiller communal
Route des Roches-Hombes 13
3967 Vercorin

Natel: 076 571 41 54
E-mail: olivier.hugo@chalais.ch



Cosette PRODUIT

Conseillère communale
Chemin du Bisse 2
3966 Chalais

Natel: 078 863 90 17
E-mail: cosette.produit@chalais.ch



Pascal VEILLON

Conseiller communal
Impasse du Téléphérique 4
3966 Briey

Natel: 079 704 90 93
E-mail: pascal.veillon@chalais.ch

DÉPARTEMENTS COMMUNAUX 2013 – 2016

ADMINISTRATION / FINANCES

M. Alain PERRUCHOUD, président

- Administration communale et bourgeoisiale
- Planification financière communale et bourgeoisiale
- Impôts communaux / Taxes communales
- Remontées mécaniques

SERVICES PUBLICS

NATURE ET PAYSAGE

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

M. Cédric RUDAZ, vice-président

- Travaux publics / Signalisation
- Eau potable / Eaux usées / Eaux claires / Hygiène
- Nature / Paysage
- Energie / Environnement

CONSTRUCTIONS / SALUBRITE

CADASTRE / TOURISME

M. Pascal VEILLON, conseiller

- Police des constructions
- Salubrité publique
- Cadastre
- Tourisme

EDUCATION / POPULATION SECURITE PUBLIQUE

Mme Cosette PRODUIT, conseillère

- Instruction publique
- Affaires sociales
- Sociétés locales (culture, sports, loisirs)
- Sécurité publique
(police municipale, police du feu, EMIC, PCi, armée)

TERRITOIRE / EQUIPEMENT PATRIMOINE / ECONOMIE

M. Olivier HUGO, conseiller

- Plan d'affectation des zones
- Equipements
- Mobilité
- Bâtiments communaux et bourgeoisiaux
- Infrastructures communales et bourgeoisiales
- Industrie / Commerce / Agriculture

AUTORITÉS JUDICIAIRES



Stéphane RUDAZ

Juge

Rue des Zittes 20
3966 Chalais

Natel: 079 225 20 16

E-mail: jugedecommune@netplus.ch



Dominique BALADIER

Vice-juge

Rue des Zittes 6
3966 Chalais

Natel: 076 385 09 36

E-mail: baladier@netplus.ch

COMMISSIONS COMMUNALES

2013 - 2016

COMMISSION SCOLAIRE & DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme Cosette PRODUIT,
présidente

Mme Natacha DUCOURTIL
Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN
Mme Martine PERRUCHOUD
HOFSTÄDTER
Mme Marlyse ZUFFEREY
M. Charles-André PERRUCHOUD
Préfet des Ecoles (Voix consultative)

COMMISSION COMMUNALE DES CONSTRUCTIONS & SALUBRITE

M. Pascal VEILLON, *président*

M. Pierre-Maurice BARRAS
M. Gilles COSTAZ
M. Vittorino DRESTI
M. Sébastien GARCIA

COMMISSION COMMUNALE DE TAXATION

M. Pascal VEILLON, *président*

M. Luigi GUGLIELMAZZI
M. Jean-Elie SALAMIN
M. Christophe FRIGGIERI
Teneur de cadastre

COMMISSION EXECUTIVE DES MENSURATIONS CADASTRALES

M. Pascal VEILLON, *président*

M. Marc-André ALBASINI
M. Luigi GUGLIELMAZZI
M. Olivier RION
M. Alain ZAPPELLAZ
M. Christophe FRIGGIERI
Teneur de cadastre
(Voix consultative)

COMMISSION DES AFFAIRES BOURGEOISIALES & NATURALISATION

*Sous réserve de leur
nomination formelle par
l'Assemblée Bourgeoisiale*

M. Freddy DEVANTHERY,
président

M. Jérôme PELLISSIER
M. Fabien PERRUCHOUD
M. Ludovic PERRUCHOUD
M. Cyril ZUFFEREY

FONCTIONS COMMUNALES 2013 - 2016

AUTORITES JUDICIAIRES

M. Stéphane RUDAZ

Juge de Commune

M. Dominique BALADIER

Vice-Juge

AGENT AVS

M. Christophe FRIGGIERI

TENEUR DE CADASTRE & DU REGISTRE D'IMPÔTS PREPOSE AU REGISTRE DES VIGNES

M. Christophe FRIGGIERI

Teneur de cadastre

Mme Nathalie ESCHER

Substitut

CHARGE DE SECURITE

M. Jean-Michel PERRUCHOUD

INSPECTEUR DU BETAIL OFFICE DE LA CULTURE DES CHAMPS ET DE L'EXPLOITATION DU SOL

M. Francis CHERVET

REPONDANT POUR LA CONSTRUCTION ADAPTEE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. Pascal VEILLON

COMMISSION DU FEU

Mme Cosette PRODUIT

ECONOMIE DE GUERRE

Mme Cosette PRODUIT

Préposée

M. Cédric RUDAZ

Suppléant

COMMISSION COMMUNALE D'IMPÔT

M. Alain PERRUCHOUD

M. Christophe FRIGGIERI

Teneur de cadastre

PREFET DES ECOLES

M. Charles-André PERRUCHOUD

M. Jean-Claude FILLIEZ

Répondant pour Vercorin
et substitut

QUARTIER-MAÎTRE

M. Raymond ZUBER

Concierge SPC

SURVEILLANT DE RESEAU

M. Jean-Michel PERRUCHOUD

Chef d'équipe TP

DÉLÉGATIONS COMMUNALES

2013 - 2016

AIPEA - AUTORITE INTERCOMMUNALE DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE

Mme Cosette PRODUIT

Organe exécutif

Mme Anne-Lyse ART

Membre CHPI

M. Dominique BALADIER

Suppléant CHPI

ETAT-MAJOR INTER-COMMUNAL EN CAS DE CATASTROPHE

Mme Cosette PRODUIT

Membre du comité

STEP DE GRANGES

M. Cédric RUDAZ

Conseil de direction

Mme Cosette PRODUIT

Assemblée générale

M. Frédéric MAYORAZ

Vérification des comptes

TELEPHERIQUE CHALAIS-VERCORIN SA

M. Alain PERRUCHOUD

Président

M. Cédric RUDAZ

Membre

M. Olivier HUGO

Membre

TELECABINE DE VERCORIN SA

M. Alain PERRUCHOUD

Conseil d'administration

UTO - ASSOCIATION POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES DU VALAIS CENTRAL

M. Cédric RUDAZ

Assemblée générale

VERCORIN TOURISME + SIERRE-ANNIVIERS-MARKETING

M. Pascal VEILLON

Comité

PAROISSES DE CHALAIS & VERCORIN

M. Olivier HUGO

Conseil de gestion

FONDATION CLEMENTINE & MAURICE ANTILLE

M. Alain PERRUCHOUD

Président de la Commune

Mme Cosette PRODUIT

Conseillère

M. Boleslaw Antoni BIENIEK

Révérénd Curé

M. Stéphane RUDAZ

Juge

M. Jean-Paul PRAPLAN

Représentant du DIP

M. Olivier HUGO

M. Cédric RUDAZ

M. Pascal VEILLON

Membres de l'Autorité de surveillance

ASSOCIATION DU JUMELAGE

Mme Cosette PRODUIT

Comité

SIERRE ENERGIE SA + TELEVISION SIERRE SA

M. Cédric RUDAZ

Assemblée générale

ASSOCIATION BEAULIEU

Mme Cosette PRODUIT

Comité de direction

M. Alain PERRUCHOUD

Assemblée générale

M. Cédric RUDAZ

Assemblée générale

CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL

M. Cédric RUDAZ

Assemblée générale

M. Olivier HUGO

Assemblée générale

Mme Cosette PRODUIT

Assemblée générale

M. Pascal VEILLON

Assemblée générale

ASSOCIATION DE VALORISATION DU PATRIMOINE HOSPITALIER DE SIERRE-LOECHE

M. Alain PERRUCHOUD

Comité

(Représentant Plaine & Anniviers)

M. Pascal VEILLON

Assemblée générale

M. Olivier HUGO

Assemblée générale

CYCLE D'ORIENTATION REGIONAL DE GRONE

M. Alain PERRUCHOUD

Conseil d'Administration

Mme Cosette PRODUIT

Commission scolaire

TRIAGE FORESTIER DU VALLON

M. Cédric RUDAZ

Comité exécutif

Mme Cosette PRODUIT

Assemblée des Délégués

M. Olivier HUGO

Assemblée des Délégués

CANAL 9

M. Olivier HUGO

Assemblée générale

DECHETTERIE DES ETREYS

M. Cédric RUDAZ

Comité exécutif

CORPS DES SAPEURS POMPIERS DU VALLON

Mme Cosette PRODUIT

Assemblée des Délégués

COMMISSION INTER-COMMUNALE DU VALLON DE RECHY

M. Pascal VEILLON

Comité

M. Michel FOURNIER

Comité

M. Frédéric MAYORAZ

Vérification des comptes

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 26 MARS 2012

M. Alain PERRUCHOUD, président, salue les 41 participant-e-s et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

La convocation a été portée à la connaissance des Bourgeoises et Bourgeois par l'intermédiaire du pilier public; relayée ensuite par le Bulletin Officiel et le *CHALAIS-Infos* N° 10 de mars 2012.

Le président donne lecture de l'ordre du jour de cette séance.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 28 mars 2011**
2. **Comptes de l'exercice 2011**
 - **Présentation**
 - **Rapport du réviseur qualifié**
 - **Approbation des comptes**
3. **Achat et vente de terrains**
4. **Souscription au capital-action de la Société de la Télécabine de Vercorin SA**
5. **Constitution d'un droit de superficie (DSDP)**
 - **Parcelle N° 5169 au lieu-dit «Bouchià»**
6. **Budget 2012 et plan financier pluriannuel**
 - **Présentation**
 - **Approbation du budget 2012**
7. **Agrégation bourgeoisiale**
8. **Divers**

Le président propose MM. Gérald ANTILLE et John DEVANTHERY en qualité de scrutateurs officiels pour cette Assemblée primaire; cette proposition est acceptée sans contestation.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 28 MARS 2011

Le protocole a été intégralement publié dans le dernier *CHALAIS-Infos*, sa lecture n'est pas demandée. Personne ne se manifeste pour demander un amendement; il est donc accepté sans modification.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2011

Avant de passer aux détails des comptes, le président délivre son rapport sur l'exercice écoulé qui a été des plus ordinaires; ainsi, aucun élément particulier ne doit être relevé.

Il adresse ses sincères remerciements à tous les collaborateurs, aux membres de la commission bourgeoisiale et au Conseil communal pour leur participation active.

M. Alain PERRUCHOUD présente ensuite les résultats globaux de l'exercice écoulé, soit les chiffres principaux, selon le tableau résumé ci-après.

Aucun investissement n'a été réalisé pour cet exercice et l'endettement net s'élève à Fr. 535'698,75.

Le président passe en revue les rubriques comptables en expliquant les différences inhabituelles et importantes, notamment, pour Sigeroulaz (changement de la cuisinière et des radiateurs), l'entretien des forêts du aux tempêtes hivernales, la vinification par M. Jean-Louis MATHIEU qui a repris le flambeau et les honoraires pour les actes d'achats de terrains.

Au chapitre des recettes, les locations de Sigeroulaz accusent un fléchissement conséquent suite à la suppression de transitoires; la vente du vin répercutée à la Commune de Chalais l'augmentation des frais de vinification. Dorénavant, la bouteille vendue à la commune de Chalais passe de Fr. 9.– à Fr. 13.– la pièce.

Au 31 décembre 2011, la fortune nette de la Bourgeoisie de Chalais atteint Fr. 348'132,25.

M. Jean-Yves PERRUCHOUD demande s'il existe un règlement pour la rubrique «Fonds de rachat des terrains». De plus, formellement, un tel fonds devrait figurer au passif du bilan.

Fonctionnement	Comptes 2011	Comptes 2010
Recettes	Fr. 147'464,40	Fr. 152'560,65
Dépenses	Fr. 72'420,00	Fr. 46'990,75
Marge d'autofinancement	Fr. 75'044,40	Fr. 105'569,90
Amortissements comptables	Fr. 75'500,00	Fr. 86'000,00
Perte (-) / Bénéfice net (+)	Fr. - 455,60	Fr. 19'569,90

Le président répond que ce fonds n'existe pas réellement; ce montant figure séparément uniquement pour montrer, dans un esprit de transparence, que le Conseil bourgeois suit, à la lettre, les décisions de l'Assemblée primaire en ce qui concerne la réutilisation des fonds obtenus par les ventes de terrains.

Il n'y a pas d'autre question sur les postes comptables.

M. Jean-Pierre CHEVALLEY, réviseur qualifié, donne lecture de son rapport fiduciaire et propose l'approbation des comptes tels que présentés.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2011, à l'unanimité.

3. ACHAT ET VENTES DE TERRAINS

Le président présente d'abord, sur plan, la proposition d'acquisition des parcelles de M. Jean-Jacques ULRICH, sises au lieu-dit «Les Clous» à Réchy:

- MC 3633 (culture intensive pour 643 m², en zone différée),
- MC 3635 partiel (culture intensive pour 792 m², à cheval entre la zone industrielle et la zone différée),
- MC 3637 (culture intensive pour 2285 m², à cheval entre la zone industrielle et la zone différée),
- MC 3638 (culture intensive pour 1828 m², en zone industrielle),

soit des surfaces approximatives (sous réserve du mesurage exact du géomètre) de 3944 m² en zone industrielle à raison de Fr. 80.– le m² et 1604 m² en zone différée à Fr. 25.– le m².

Pour financer cette opération, le Conseil bourgeois propose la vente des parcelles MC 5650 et 5651 (bâtiments industriels et alentours) pour une surface totale de 4480 m² (1866 m² + 3073 m² – la route pour env. 459 m²) au lieu-dit «Les Bouchia» à Chalais, à M. Eric MARTIN à raison de Fr. 100.– le m².

La 2^e surface porte sur la parcelle MC 5717 (bâtiment industriel et alentours) pour une surface totale de 572 m², au lieu-dit «Les Bouchia» à Chalais; elle serait acquise par EM System Sàrl pour le prix de Fr. 120.– le m².

M. Gustave CHRISTEN demande la signification de la mention «zone différée» et estime que le prix de Fr. 25.– est trop élevé.

M. Alain PERRUCHOU signalait qu'une zone différée permet une possibilité d'extension future. Pour le prix, il s'agit du résultat d'une négociation. Dans ce contexte, il faut voir à plus long terme qu'une vie ordinaire et imaginer les avantages que la Bourgeoisie pourra en retirer dans le futur.

M. Antoine DEVANTHERY se pose la question de l'opportunité de vendre les parcelles aux Zittes à Chalais pour en acquérir dans la zone des Clous à Réchy.

Le président répond que la zone des Zittes est maintenant quasiment saturée; par contre, la zone des Clous offre de nouvelles possibilités et ouvertures, avec des locations supplémentaires et l'implantation de nouvelles entreprises.

Quant aux prix proposés, ils sont le résultat de négociations et correspondent à la situation actuelle du marché.

M. Jean-Yves PERRUCHOU mentionne le montant de Fr. 608'000.– de dettes envers la Commune de Chalais; pour éteindre cette dette et financer les achats, il propose d'envisager la vente de la maison bourgeoise.

M. Alain PERRUCHOU signale que l'annuité prévue permettra d'éteindre la dette gentiment, sans puiser dans les liquidités et surtout, de garder le bâtiment en mains bourgeoises.

Ces achats de terrains assurent également une maîtrise sur les zones encore vierges de constructions.

Au vote, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, l'achat des parcelles de M. Jean-Jacques ULRICH, soit environ 3944 m² Fr. 80.– le m² et environ 1604 m² à Fr. 25.– le m².

Les frais d'acte sont à charge de la Bourgeoisie de Chalais.

Au vote, l'Assemblée approuve, à la majorité, sans opposition et 2 abstentions déclarées, la vente des parcelles MC 5650 + 5651 à M. Eric MARTIN, pour une surface totale approximative de 4480 m² à raison de Fr. 100.– le m². Les frais d'acte sont à charge de l'acheteur.

Au vote, l'Assemblée approuve, à la majorité, sans opposition et 3 abstentions déclarées, la vente de la parcelle MC 5717 à EM System Sàrl, soit 572 m² à Fr. 120.– le m². Les frais d'acte sont à charge de l'acheteur.

4. SOUSCRIPTION AU CAPITAL ACTION DE LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

Le Président donne connaissance de la proposition du Conseil bourgeoisial de souscrire 100 actions à Fr. 1'000.– et développe les raisons principales de cette demande (Participation aux Assemblées générales, convention d'utilisation des terrains, gérance des bâtiments de Sigeroulaz, partenaire incontournable, etc.).

Mme Philomène ZUFFEREY demande si le tarif préférentiel accordé aux Bourgeois-e-s sera maintenu.

Le président répond que la tendance générale des stations va vers la simplification des tarifs et l'abolition des avantages. Pour le moment, à Vercorin, la question n'est pas encore d'actualité. Si cet avantage devait être abandonné, il est bien évident qu'une compensation équitable devra être négociée pour la mise à disposition des terrains utilisés par la Télécabine. La Bourgeoisie de St-Léonard se trouve dans la même situation et la négociation sera menée en commun.

A la demande de Mme Valérie MORARD-DEVANTHERY, le président répond qu'il est dans l'intérêt direct de la Bourgeoisie d'être présente au capital action de la société qui gère également ses bâtiments de Sigeroulaz.

M. Louis DEVANTHERY estime qu'une suppression du tarif préférentiel crée le risque de perte des clients qui en bénéficieraient.

Le président pense qu'une autre forme de soutien pourra être accordée aux Bourgeois-e-s; même aux personnes qui ne pratiquent pas le ski.

A la demande de M. Antoine DEVANTHERY, le président précise que la Bourgeoisie ne possède aucune action. Aux demandes successives de MM. Andy MACGEORGE, Jacques ZUBER et Daniel PERRUCHOUD, le président rétorque qu'il s'agit de montrer un signal

sans équivoque à la population et de faire savoir que la Bourgeoisie croit également à ce projet. Cette décision est indépendante des négociations sur les tarifs. En ce qui concerne le financement, les liquidités seront suffisantes pour faire face à cette souscription.

M. Francis RUDAZ annonce son accord à 100%.

M. Serge ANTILLE demande à connaître la position de St-Léonard, notamment par rapport à la station d'Anzère qui accorde également des tarifs préférentiels.

Le président répond que la Bourgeoisie de St-Léonard ne dispose que de très peu de moyens financiers et que les Autorités seront assez strictes dans les négociations; ces dernières seront menées en parallèle pour Chalais.

M. Claude-Alain ART demande si la remise en état des bâtiments de Sigeroulaz est prévue prochainement.

Le président pense que ces réfections pourraient être entreprises en 2013; en fonction de la marche des affaires et si le projet peut être mené à terme.

A la demande de précision de M. Andy MACGEORGE, le président estime l'investissement à Fr. 20'000.–.

M. Richard METRAILLER s'étonne de cette précipitation communale et bourgeoisiale alors que les privés ne se sont pas encore manifestés et que la Bourgeoisie enregistre une perte d'avantages.

M. Alain PERRUCHOUD signale que la souscription n'a pas encore été ouverte au public.

M. Dany PERRUCHOUD, président du Conseil d'Administration de la Télécabine de Vercorin SA, informe que l'ouverture publique de la souscription aura lieu d'ici une quinzaine de jours. Il précise que la mise à l'enquête publique n'a pas rencontré d'opposition. Les travaux pourront donc débuter tout prochainement. Par ailleurs, les citoyens devront se prononcer, au mois de juin sur un cautionnement de crédit NPR à hauteur de 5 millions.

Au vote, l'Assemblée approuve la souscription de 100 actions d'une valeur nominative de Fr. 1'000.–, à la majorité, 2 oppositions et 3 abstentions déclarées.

5. CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE (DSDP) - PARC. N° 5169 - «LES BOUCHIA»

La Chanson de Vercorin souhaite construire un local de répétition. Comme elle ne dispose pas de terrain, la société s'est approchée de la Bourgeoisie qui a donné son accord à la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent pour 50 ans et un loyer annuel de Fr. 2,50 le m² sur la parcelle MC 5169, proche du rond-point de l'Envol à l'entrée de Chalais.

Comme cette parcelle est située en zone d'intérêt général, une modification préalable doit être envisagée.

L'acte sera établi seulement lorsque le permis de bâtir aura été délivré et que la construction pourra être érigée. M. Angelin PERRUCHOUD estime que cette demande doit être acceptée pour le bien de la société.

Au vote, à l'unanimité, l'Assemblée approuve la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent pour la «Chanson de Vercorin» sur une surface de 536 m² (MC 5169) pour une durée de 50 ans, au prix de Fr. 2,50 le m² par année, indexé au coût de la vie. Les frais d'acte et de géomètre sont à charge du bénéficiaire.

**Alain Perruchoud, président
François Zuber, secrétaire**

AGRÉGATION BOURGEOISIALE

Une seule demande d'agrégation bourgeoisiale nous est parvenue cette année. Elle émane de la famille Darioly Christophe et Loriane.

Christophe Darioly est né à Sierre et habite Chalais depuis 25 ans. Après son mariage avec Loriane, la famille s'est d'abord installée à Vercorin, dans une ancienne bâtisse qu'elle a rénovée. Après la naissance de leurs deux enfants, Julie (2006) et Lucas (2008), le couple a préféré regagner la plaine pour y construire une villa à l'Ouest du village de Réchy.

Christophe s'est notamment investi au comité du TC Chalais, au comité de l'Office du Tourisme de Vercorin et dans l'organisation du Vercojazz. Il a aussi pratiqué l'art théâtral dans la troupe de l'Edelweiss-Loisirs. Christophe travaille aujourd'hui à Sierre-Energie, entreprise dans laquelle il assume le poste d'assistant au chef du département technique.

Loriane quant à elle est originaire de Montana-Village. Elle est membre du TC Chalais et a abandonné son activité professionnelle pour se consacrer essentiellement à sa famille.

Leur fille, Julie fréquente l'école primaire et occupe ses loisirs grâce au TC Chalais, au chœur de la Clé du Bonheur et au Ski Club Brentaz Vercorin. Lucas participe aux activités de la société de Gymnastique et du Ski Club Brentaz Vercorin. Il fréquente l'école enfantine.

Le Conseil bourgeoisial et la Commission bourgeoisiale préavisent favorablement cette demande à l'attention de l'Assemblée.



UN GRAND MERCI À YVON PERRUCHOUD ET SERGE ANTILLE!



Yvon Perruchoud est entré au service de la commune en novembre 1986, au poste d'agent de police municipale. En fin 1987, suite au décès de Martial Albasini, il a été appelé à ajouter à son cahier des tâches, la charge de «Fontainier», autrement dit, la responsabilité de la qualité de l'eau de boisson fournie aux ménages de la commune. Le 1^{er} janvier 1991, quelque peu lassé par sa fonction de police, il a eu l'opportunité de débiter une activité à 80% au sein de la société du Téléphérique Chalais-Vercorin SA, les 20% restant étant toujours consacrés à sa fonction de «Fontainier».

Il s'est acquitté de cette tâche avec une grande disponibilité, dévouement et succès, puisque aucune pollution n'est venue entacher sa carrière. Après ces 26 années passées au service de la collectivité, Yvon Perruchoud a fait valoir son droit à la retraite dès le 1^{er} janvier 2013. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour le travail accompli et lui souhaitons une excellente santé afin qu'il puisse profiter pleinement de cette nouvelle phase de sa vie.

Jean-Michel Perruchoud lui succèdera au poste de «Surveillant de Réseau». Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle activité qu'il assumera dans la cadre de sa fonction actuelle auprès des travaux publics de la commune.



C'est en août 1990 que Serge Antille a été nommé concierge de la Maison Bourgeoise de Chalais. Durant ces 22 ans d'activité, Serge Antille a suivi avec attention, l'évolution de la société chalaisarde, tant la Maison Bourgeoise est un haut lieu de rencontre pour les sociétés locales et les milieux politiques. Serge Antille était un concierge complet. Il s'occupait non seulement de maintenir la propreté à l'intérieur du bâtiment, mais aussi de l'entretien de ses extérieurs. De temps à autre encore, il préparait les apéritifs, raclettes ou autres réceptions commandées par le Conseil communal. Serge Antille a lui aussi décidé de cesser son activité communale au 31 décembre 2012. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour toutes les heures passées au chevet de cette Maison Bourgeoise et lui souhaitons nos meilleurs vœux de bonne santé pour sa nouvelle vie.

Alain Perruchoud
Président

INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

(Analyses du 13 juillet 2010 et du 17 juin 2011)

Libellé		Vercorin	Briey	Chalais
Conductivité (à 20 °C)	μS/cm	299	286	358
Dureté totale	°F	16,6	15,5	19,4
Dureté carbonatée	°F	7,8	7,6	8,5
pH		8,2	8,2	8,1
Calcium	mg/l	52,2	48,8	60
Magnésium	mg/l	8,5	8,1	10,7
Ammonium	mg/l	< 0,05	< 0,05	< 0,05
Chlorures	mg/l	0,4	0,4	1,9
Sulfates	mg/l	101,4	92,9	112,2
Nitrites	mg/l	< 0,01	< 0,01	< 0,01
Nitrates	mg/l	0,5	0,5	0,7
Oxydabilité au permanganate	mg/l	0,8	0,8	1,4
Sodium par HPLC-IC	mg/l	0,7	0,6	1,3
Potassium par HPLC-IC	mg/l	0,2	0,2	0,3

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

Oui

Données facultatives

Présence de composés organiques volatils

Germes aérobies mésophiles	/ml	< 10
Escherichia coli	/100 ml	0
Entérocoques	/100 ml	0

Aucun paramètre ne dépasse la marge de tolérance légale.

PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy (Valeurs annuelles approximatives)	80%
Eau de source	10%
Eau de la nappe phréatique	10%

TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy	Filtration et chloration
Eau souterraine	Aucune

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Administration communale / 027 459 11 11

SÉCURITÉ ET ZONE 30



Depuis de nombreuses années, la priorité de votre Conseil est de sécuriser le chemin de l'école qu'utilisent chaque jour nos chères têtes blondes. C'est pourquoi, nous avons installé cette ZONE 30. Une zone à vitesse réduite est propice à la communication. Un respect mutuel entre les différents acteurs de la circulation assure harmonie et sécurité. Les enfants, les personnes âgées et les piétons tirent profit de cette zone 30. Traverser la route devient plus simple et plus sûr.

Le conducteur qui est au volant a une meilleure vue sur la circulation et peut réagir à temps. Une vitesse réduite correspond à un chemin de freinage plus court et les risques de blessure diminuent alors drastiquement.

Malheureusement, nous remarquons que beaucoup de conducteurs de notre Commune n'ont pas vu ou compris cette nouvelle zone. Dès lors, la recherche de plus de sécurité pour nos enfants et nos concitoyens n'est pas vraiment atteinte.

En effet, il ne s'agit pas de passer désormais sur les trottoirs pour se croiser ou d'accélérer pour éviter les îlots avant le chauffeur vis-à-vis. Il nous est impossible de renvoyer tous ces conducteurs sur les bancs de l'école, afin de réviser leurs codes de la route.

Alors un petit rappel de cette ZONE 30 nous paraît judicieux.

ATTITUDE DES CONDUCTEURS

Dans toute la ZONE 30, conduisez votre véhicule d'une manière prévenante. Cédez la priorité aux piétons qui veulent traverser la chaussée. Roulez d'une manière prudente.

Faites attention aux enfants jouant dans la rue et aux personnes âgées.

Établissez un contact visuel avec les autres usagers. Soyez prêt à réduire votre vitesse.

ATTITUDE DES PIÉTONS

Vous êtes libres de traverser la chaussée partout, cependant **vous ne bénéficiez pas de la priorité**. Il faut donc toujours regarder où l'on va.

Établissez un contact visuel avec les conducteurs. Pour les enfants, la consigne est claire: s'arrêter au bord du trottoir, puis «regarder – écouter – traverser».

Nous sommes conscients que cette ZONE 30 mérite encore toute notre attention. C'est pourquoi, avec votre concours et celui du département des routes, nous allons remettre l'ouvrage sur le métier et y apporter quelques modifications. En attendant, la police municipale se chargera de la prévention et de la répression des usagers contrevenants.

N'hésitez pas à nous interpeller, nous sommes à votre disposition.

Cosette Produit
Conseillère communale

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE - POINT 4 À 7

POINT 4

Avec l'assentiment de l'Assemblée, la Bourgeoisie a acquis des surfaces de terrains dans la zone des Clous. Pour l'heure, certaines de ces surfaces sont disponibles et d'autres attendent d'être libérées du contrat signé par les anciens propriétaires. Il en va de même pour quelques surfaces dans la zone des Zittes. Il est fort probable, qu'en cours d'année, des demandes de Droits de Superficie Distincts et Permanents (DSDP) arrivent sur la table du Conseil bourgeoisial. Afin d'éviter de faire patienter ces demandes jusqu'à la prochaine Assemblée primaire bourgeoisiale, le Conseil bourgeoisial sollicite l'Assemblée afin qu'elle lui délègue la compétence de conclure des DSDP aux conditions de prix en vigueur, approuvées par l'Assemblée.

POINT 5

Une rectification de limite, un achat et/ou un échange de terrain dans la zone des Clous pourrait permettre de régler une situation conflictuelle. Dans ce cas, la Bourgeoisie pourrait être sollicitée pour acquérir une surface en zone industrielle d'environ 200 m². Ces transactions ne sont pas encore mûres, mais devraient aboutir d'ici quelques semaines. Le Conseil bourgeoisial sollicite l'Assemblée afin qu'elle lui délègue la compétence de conclure ces accords et cette éventuelle acquisition.

POINT 6

Le Conseil bourgeoisial a approuvé la nouvelle Commission bourgeoisiale 2013 - 2016, dont les membres sont proposés par les partis politiques et qui se compose comme suit:

M. Freddy DEVANTHERY, président
M. Jérôme PELLISSIER
M. Fabien PERRUCHOUD
M. Ludovic PERRUCHOUD
M. Cyril ZUFFEREY

L'Assemblée est invitée à ratifier la nomination de ces personnes au sein de la Commission bourgeoisiale.

POINT 7

A l'instar de la décision qui a été prise lors de l'Assemblée primaire communale de décembre 2012, le Conseil bourgeoisial propose de nommer la société fiduciaire Fidag SA comme organe de contrôle de la Bourgeoisie. En effet, il est beaucoup plus simple pour le Conseil bourgeoisial et l'administration de n'avoir à faire qu'à une seule société fiduciaire pour le contrôle des comptes des deux entités. Le Conseil bourgeoisial adresse ses sincères remerciements à la société FIVA SA qui a assumé le contrôle des comptes durant ces dernières législatures et qui nous a prodigué de précieux conseils.



> L'édition 2013 du carnaval chalaisard a remporté un joli succès.

PLAN DE SCOLARITÉ 2013 - 2014

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE: LUNDI 19 AOÛT 2013 (MATIN)

Primaires: 9 h Infantines: 9 h 30

Vacances

Automne	du mardi 22 octobre 2013 le soir au lundi 4 novembre 2013 le matin	St-Joseph	mercredi 19 mars 2014
Noël	du vendredi 20 décembre 2013 le soir au lundi 6 janvier 2014 le matin * Ecole toute la journée le mercredi 22 janvier 2014 (Centre scolaire de Chalais) * Horaire normal pour le Centre scolaire de Vercorin	Pâques	du jeudi 17 avril 2014 le soir au lundi 28 avril 2014 le matin
Carnaval	du vendredi 28 février 2014 le soir au lundi 10 mars 2014 le matin	Ascension	du mercredi 28 mai 2014 à midi au lundi 2 juin 2014 le matin
		Pentecôte	du vendredi 6 juin 2014 le soir au mardi 10 juin 2014 le matin

**Clôture de l'année scolaire:
mercredi 18 juin 2014 (midi)**



> La pose hivernale est terminée. Le chantier de la Postale a repris par la pose de la toiture.

COMPTES 2012 ET BUDGET 2013 DE LA BOURGEOISIE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2012

L'exercice 2012 de la Bourgeoisie se boucle avec une marge d'autofinancement de 70'540 CHF, en légère baisse par rapport à 2011. Cette marge découle des recettes qui atteignent 146'944 CHF et des dépenses qui plafonnent à 76'404 CHF.

Le compte de fonctionnement affiche quelques écarts entre le budget 2012 et les comptes, notamment pour les rubriques suivantes:

- **«Comptabilité et frais administratifs»** - Cette rubrique comprend deux ans de facturation des frais d'administration par la commune;
- **«Réceptions»** - La sortie des bourgeois avait été omise dans le budget 2012;
- **«Impôts et cotisations»** - Ce compte enregistre un reliquat des impôts 2010;
- **«Intérêts des dettes»** - La vente de terrain à Eric Martin n'ayant pas encore été conclue, le compte courant a été plus sollicité que prévu, d'où une charge d'intérêts supplémentaire;
- **«Location des bâtiments de Sigeroulaz»** - Les travaux de remplacement de la télécabine n'ont pas permis l'exploitation des bâtiments de Sigeroulaz durant la saison estivale. Les recettes ont diminué d'autant;

Compte tenu de la marge d'autofinancement résultant de ces variations, les amortissements ordinaires ont été réduits à 66'500 CHF, dans le respect des règles imposées par l'état du Valais. Ainsi, l'exercice 2012 se termine avec un bénéfice de 4'091 CHF. La fortune de la Bourgeoisie au 31 décembre 2012 s'élève à 352'173 CHF et sa dette nette à 607'202 CHF.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

Le budget de fonctionnement 2013 a été établi sur la base des comptes 2011 et 2012. Il n'appelle pas de commentaire particulier, sauf pour la rubrique «Charges bâtiments de Sigeroulaz» qui prévoit une somme de 5'000 CHF, destinée à une étude en vue d'améliorer la disposition et la praticité des locaux. Les dépenses prévues s'élèvent à 64'700 CHF et les recettes à 152'100 CHF. Il en résulte une marge d'autofinancement de 87'400 CHF. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 75'500 CHF, l'exercice 2013 devrait se boucler avec un bénéfice de 11'900 CHF. La fortune au 31 décembre 2013 devrait s'afficher à 364'000 CHF et la dette nette à 520'000 CHF.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013

Aucun investissement n'est prévu au budget 2013.

PLAN FINANCIER 2013 - 2016

En termes d'investissement, le Conseil bourgeoisial envisage effectuer certains travaux de rénovation et d'adaptation des bâtiments de Sigeroulaz. Ces travaux ne devraient toutefois pas être entrepris avant 2014. D'autre part, le Conseil bourgeoisial restera attentif aux opportunités d'acquisition de terrains ou autres qui pourraient se présenter. Tous ces objets devront bien entendu obtenir l'aval de l'Assemblée.

Le compte de fonctionnement, quant à lui, ne devrait pas subir de modifications ces prochaines années. Ainsi, vu les excédents de financement prévisibles, le compte «Fortune» du bilan devrait atteindre environ 390'000 CHF au 31 décembre 2016.



> Le mérite communal 2012 a été remis à Mathieu Dormia

COMPTES 2012 ET BUDGET 2013 DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS		COMPTES 2011	BUDGET 2012	COMPTES 2012	BUDGET 2013
30	CHARGES DE PERSONNEL				
301.00	Conciergerie de la maison bourgeoisiale	8'302.00	8'000.00	6'821.05	7'000.00
302.00	Commission bourgeoisiale	0.00	500.00	0.00	500.00
303.00	Charges sociales	904.85	1'250.00	1'054.25	1'000.00
		9'206.85	9'750.00	7'875.30	8'500.00
31	BIENS ET SERVICES				
314.00	Charges des immeubles	3'277.15	3'000.00	2'723.25	3'000.00
314.01	Charges maison bourgeoisiale de Chalais	5'513.45	10'800.00	10'624.65	7'500.00
314.02	Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	1'697.20	1'660.00	1'697.20	1'700.00
314.03	Charges bâtiments de Sigeroulaz	15'020.90	5'000.00	4'877.25	10'000.00
314.04	Entretien et surveillance des forêts	5'418.80	0.00	0.00	0.00
318.00	Réceptions	1'241.75	1'500.00	5'896.40	1'500.00
318.10	Vinification	11'700.00	11'700.00	13'905.60	13'500.00
318.20	Comptabilité et frais administratifs	10'700.65	9'000.00	16'987.15	9'000.00
319.00	Impôts et cotisations	4'769.05	4'700.00	6'260.60	5'500.00
		59'338.95	47'360.00	62'972.10	51'700.00
32	INTERETS PASSIFS				
321.00	Intérêts des dettes	3'874.20	3'900.00	5'556.15	4'500.00
	TOTAL DES DEPENSES	72'420.00	61'010.00	76'403.55	64'700.00
42	REVENU DES BIENS				
423.00	Droits de superficie et locations	70'069.95	75'000.00	73'142.65	74'100.00
423.10	Locations maison bourgeoisiale de Chalais	200.00	500.00	230.00	500.00
423.20	Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
423.30	Locations des bâtiments de Sigeroulaz	28'010.35	35'000.00	22'228.70	30'000.00
425.00	Frais récupérés	54.10	0.00	0.00	0.00
		128'834.40	141'000.00	126'101.35	135'100.00
43	CONTRIBUTIONS				
431.00	Agrégation de nouveaux bourgeois	1'700.00	0.00	1'400.00	0.00
435.00	Vente de bois	0.00	0.00	2'082.00	0.00
435.10	Vente de vin	16'930.00	16'900.00	17'361.10	17'000.00
436.00	Mesures sylvicoles - entretien des forêts	0.00	0.00	0.00	0.00
452.00	Participation communale au garde forestier	0.00	0.00	0.00	0.00
		18'630.00	16'900.00	20'843.10	17'000.00
	TOTAL DES RECETTES	147'464.40	157'900.00	146'944.45	152'100.00
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	75'044.40	96'890.00	70'540.90	87'400.00
	BENEFICE AVANT AMORTISSEMENTS	75'044.40	96'890.00	70'540.90	87'400.00
33	AMORTISSEMENTS				
330.00	Amortissements comptables	60'500.00	60'000.00	55'500.00	60'500.00
331.00	Amortissements du patrimoine	15'000.00	15'000.00	11'000.00	15'000.00
		75'500.00	75'000.00	66'500.00	75'500.00
	BENEFICE DE L'EXERCICE	-455.60	21'890.00	4'040.90	11'900.00
	PRINCIPALES CHARGES				
	Terrassement Salamin & Cie	0.00	40'000.00	0.00	
	Colonie de Sigeroulaz	0.00	9'000.00	0.00	
	Fuite Maison bourgeoisiale	0.00	0.00	0.00	
	INVESTISSEMENTS NETS	0.00	49'000.00	0.00	0.00

COMPTES 2012 ET BUDGET 2013 DE LA BOURGEOISIE

BOURGEOISIE DE CHALAIS		BILAN AU 31 DECEMBRE	
ACTIF		2011	2012
10	DISPONIBLE ET COURT TERME		
102.00	Banque Raiffeisen	132'766.10	
		132'766.10	0.00
11	AVOIRS		
115.00	Débiteurs	5'886.40	72'877.30
		5'886.40	72'877.30
12	PLACEMENTS		
121.00	Titres	1.00	100'001.00
123.00	Terrains	262'829.00	365'158.00
	Fonds de rachat de terrains	-243'501.00	
123.30	Maison bourgeoisiale de Chalais	180'000.00	165'000.00
123.41	Rénovation maison bourgeoisiale de Vercorin	577'500.00	547'000.00
123.50	Bâtiments de Sigeroulaz	0.00	0.00
124.00	Mobilier	1.00	1.00
		776'830.00	1'177'160.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES		
139.00	Actifs transitoires	80'789.95	121'531.90
		80'789.95	121'531.90
14	INVESTISSEMENTS PROPRES		
140.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
141.00	Forêts	107'000.00	96'000.00
		107'001.00	96'001.00
TOTAL DE L'ACTIF		1'103'273.45	1'467'570.20
PASSIF		2011	2012
21	DETTES A COURT TERME		
210.00	Banque Raiffeisen		313'785.60
		0.00	313'785.60
22	DETTES A LONG TERME		
220.01	Raiffeisen - Emprunt	0.00	0.00
220.02	Raiffeisen - Emprunt 2007	150'000.00	150'000.00
230.00	Prêt communal pour maison Vercorin	577'500.00	547'000.00
		727'500.00	697'000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES		
259.00	Passifs transitoires et créanciers	23'031.80	100'002.05
		23'031.80	100'002.05
28	FINANCEMENTS SPECIAUX		
280.00	Fonds forestier	4'609.40	4'609.40
		4'609.40	4'609.40
29	FORTUNE		
290.00	Fortune nette au 1er janvier	348'587.85	348'132.25
291.00	Variation de fortune	-455.60	4'040.90
		348'132.25	352'173.15
TOTAL DU PASSIF		1'103'273.45	1'467'570.20

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale des Etreys
M. Michel VALIQUER

Toute l'année	
Lundi	14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h 14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h 14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

